

**ARRETE DE POLICE PORTANT  
PERMISSION DE VOIRIE**

VC n° 17 – Route de Patassière

**N° V17/2020**

Sur la commune de SAINT PIERRE DE CHARTREUSE,

Le Maire

- Vu** le code de la route,
- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** le code de la voirie routière,
- Vu** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992,

**CONSIDERANT** la nécessité d'effectuer des travaux de réfection de chaussée sur la VC n° 17, desservant les hameaux de Patassière, Carlinière et Bernière.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre les mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

**ARRÊTÉ :**

**Article 1**

La voie communale n° 17, route de Patassière, Carlinière et Bernière sera interdite à la circulation de tous véhicules le Mercredi 5 et le Jeudi 6 Août 2020, entre 7H et 18H.

**Article 2**

Le stationnement de véhicules le long de la VC n° 17 sera interdit des deux côtés Mercredi 5 et Jeudi 6 Août 2020.

**Article 3**


La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant la durée des travaux et enlevée à la fin des travaux,  
La mise en place et la gestion de la signalisation seront du ressort de l'entreprise SPIE BATIGNOLE.

**Article 4**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire, les services municipaux, l'entreprise ou la personne chargée des travaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint Pierre de chartreuse, Le 30 Juillet 2020

 Le Maire,  
Stéphane GUSMEROLI

L'Adjoint délégué  
*Cécile LASIO*



Diffusion :

L'Entreprise chargée des travaux pour exécution

Les services municipaux pour information.

Le SDIS

Les services de DDT – Voironnais Chartreuse

La gendarmerie de Saint Laurent du Pont